

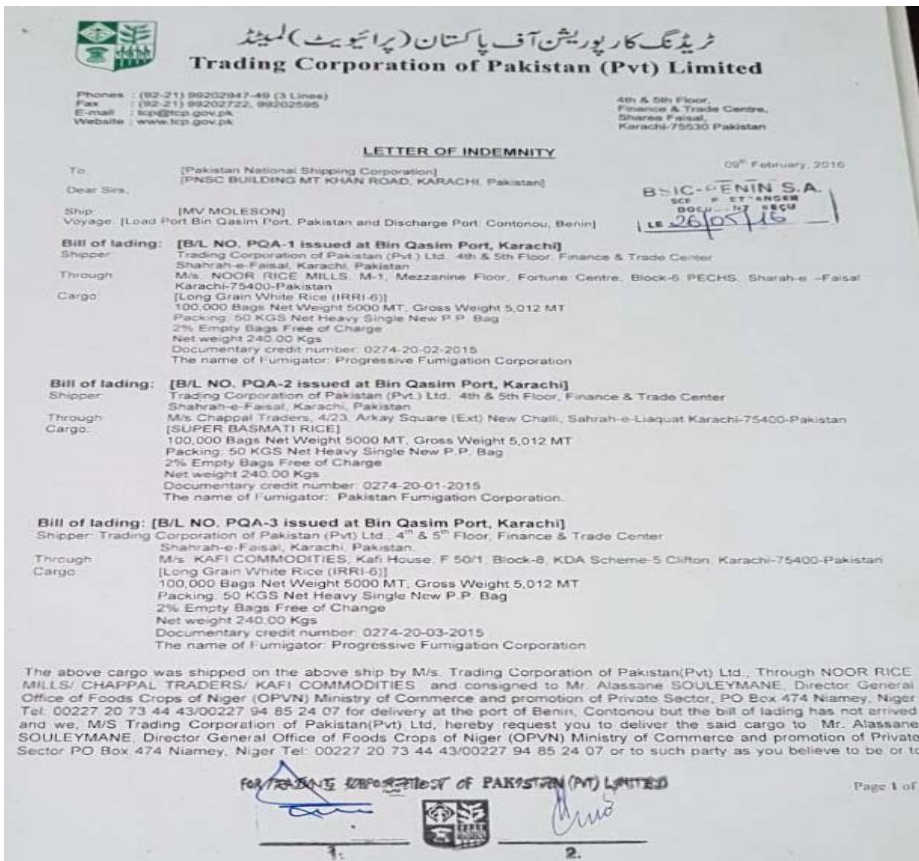
# LE COURRIER

HEBDOMADAIRE D'INFORMATIONS GÉNÉRALES ET DE RÉFLEXION N° 456 DU JEUDI 16 MARS 2017 - PRIX : 300 FRANCS CFA

## OPVNGATE 5000 tonnes de riz du don pakistanaï vendus à Cotonou

Après les centaines de milliards détournés à des fins personnelles et dont les auteurs se promènent, toujours libres et visiblement tranquilles, voici l'Opvngate ou la vente frauduleuse, au profit de quelques voyous, de 5000 tonnes de super riz basmati pakistanaï, soustraits d'une quantité de 15 000 tonnes, don du peuple de la

République islamique du Pakistan au peuple de la République du Niger, régulièrement en proie à l'insécurité alimentaire. Un acte criminel de la plus grande gravité lorsqu'on connaît les effets dévastateurs de la sécheresse sur des millions de Nigériens et leurs cheptels.



La Renaissance  
**Entre Gandougate, Uraniumgate, Eximbank  
et autres : l'appétit est venu en mangeant**

Refus d'exécution d'une décision de Justice

# À quoi joue Marou Amadou ?

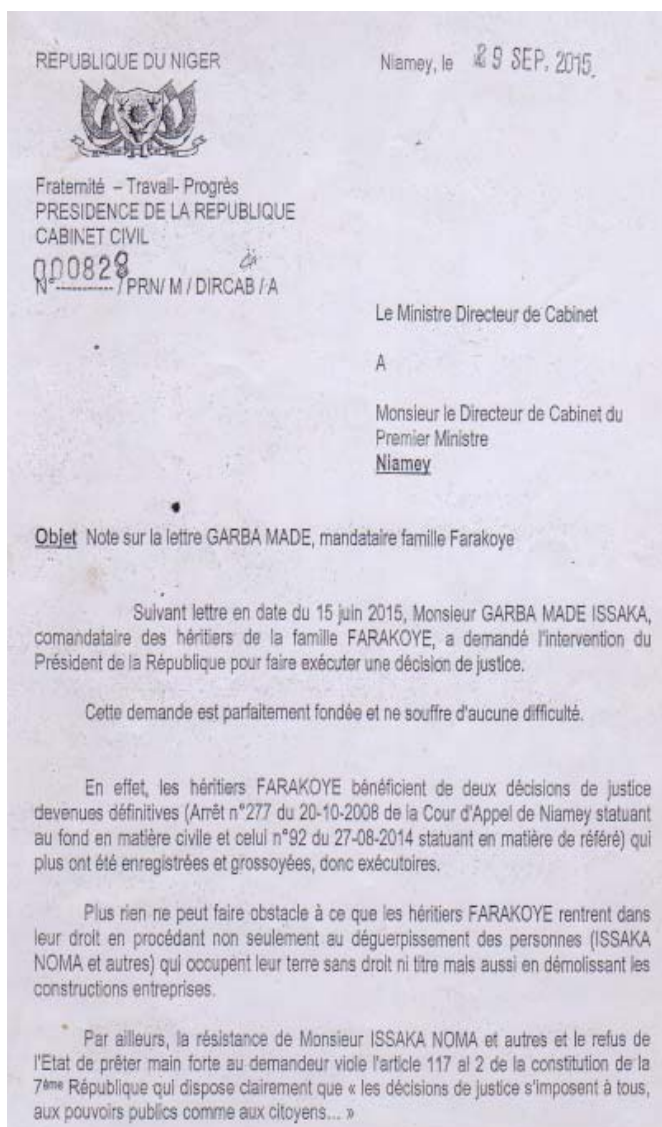
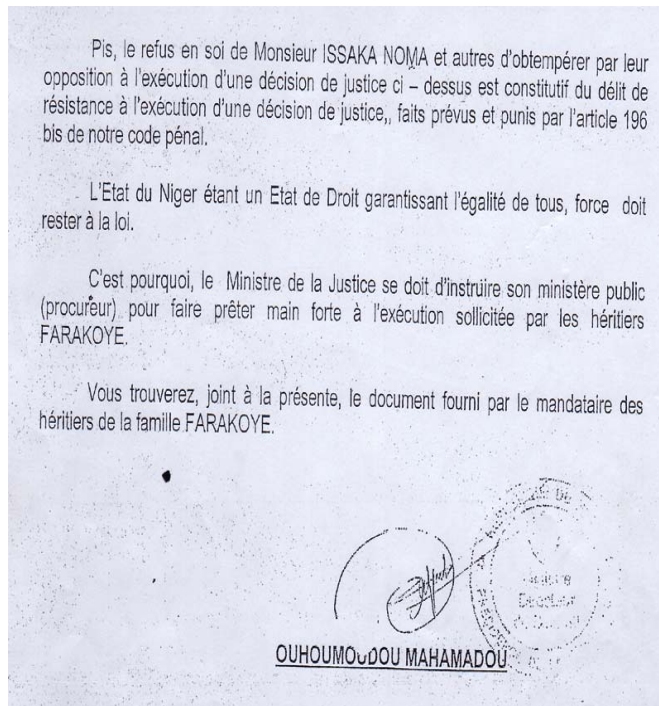
Refus d'exécution d'une décision de Justice

# À quoi joue Marou Amadou ?

**Les héritiers Farakoye sont dans la tourmente du fait d'une décision de justice que Marou Amadou s'obstine à ne pas faire exécuter. D'où cette interrogation : qui le ministre de la justice tente-t-il de couvrir ?**

Tout est parti d'une légitime revendication formulée en août 2005 par la famille Farakoye aux fins de récupérer leurs champs d'une superficie de plus de 91 hectares, sis à Saga Gorou. Pour rappel, ces terres ont été spoliées par Issaka Noma, chef de village de ladite localité. En mars 2006, le Tribunal de Grande Instance Hors Classe de Niamey, déclarait la famille Farakoye comme étant détentrice de droit de ces champs. Décision qui annulait de facto l'acte de vente produit par Issaka Noma, et partant, ordonnait le déguerpissement de ce dernier ainsi que tout

autre occupant. En octobre 2008, la Cour d'Appel confirmait ce jugement. Il en sera de même avec la Cour d'État dans son arrêt en date du 19 janvier 2012. Logiquement, Issaka Noma devrait faire profil bas au vu de cette succession d'échecs judiciaires. Pourtant, le chef de village continua à morceler, à vendre, et même faire cadeau des terres qui ne lui appartiennent pas. Décidés à stopper cette expropriation des plus inadmissibles, les héritiers Farakoye ont sollicité et obtenu du juge de référé la démolition de tous les bâti-



ments illégalement érigés sur leurs terres, ce, avec le soutien de la force publique. Mais surprise, en octobre 2012, les opérations de démolition avaient-elles à peine commencé qu'elles furent stoppées par l'entremise des autorités de la ville de Niamey arguant un règlement à l'amiable du litige. Une option refusée par les habitants de Saga Gorou 1 qui s'opposent systématiquement au bornage du site. De guerre lasse, les héritiers Farakoye finiront par demander l'arbitrage du Président de la République en sa qualité de Magistrat Suprême pour faire exécuter cette décision de justice. C'est ainsi que le ministre Directeur de Cabinet du Président de la République, Ouhoumoudou Mahamadou, adressa le courrier numéro 000828/PRN/DIRCAB/A au Directeur de Cabinet du Premier Ministre pour lui signifier, entre autres, que le Ministre de la Justice " se doit d'instruire son ministère public (procureur) pour prêter main forte à l'exécution sollicitée par la famille Farakoye ". En clair, force doit rester à la loi. En

d'autres termes, il appartient désormais à Marou Amadou de mettre en branle la force publique pour aider la famille Farakoye à procéder aux opérations de déguerpissement. Au lieu de cela, Marou Amadou aurait opté pour le dilatoire en confiant le dossier à l'Inspection des Services judiciaires. Autant dire que l'épilogue de cette affaire n'aura pas lieu de sitôt. Ici, l'on se pose naturellement les questions à savoir : à quel jeu joue Marou Amadou ? Qui cherche-t-il à couvrir ? A-t-il conscience de la peine qu'il cause à toute une famille déjà meurtrie par cette affaire ? On susurre le nom de Gandou Zaraka (monsieur AFRICARD et des cadeaux fiscaux) qui détiendrait des parcelles sur le site litigieux. Également, l'une des femmes du Général Salou Djibo serait elle aussi en possession de terrains sur le même site. Si tel est le cas, alors, on comprendrait dès lors pourquoi Marou Amadou semble trainer les pieds pour faire exécuter cette décision de justice au profit de la famille Farakoye.

**Alpha**

La Renaissance

# Entre Gandougate, Uraniumgate, Eximbank et autres : l'appétit est venu en mangeant

*L'appétit vient en mangeant comme on dit. Nous l'allons monter tout à l'heure avec " l'addiction malade " et grandissante des guristes à l'argent. ceux qui nous ont fait croire mener une vie monacale pendant qu'ils étaient à l'opposition malgré leur participation au régime de l'AFC, à la nouvelle majorité, à la transition de Wanké, au gouvernement de Baré, à la 5ème République avec Issoufou comme envoyé spécial et chargé de mission de Tandja et à la transition de Salou Djibo, sont chaque jour empêtés dans des scandales financiers, au détriment du contribuable nigérien, et des intérêts stratégiques de notre pays qu'ils ont si bien réussi à, mettre sur cales. Et chaque fois que les grandes gueules et autres affameurs du peuple sortent pour insulter les nigériens, c'est dans le but de jouer à la diversion et faire oublier leurs forfaits et autres crimes. Mais le peuple n'oublie pas car, comme le dit Machiavel, " l'homme oublie beaucoup plus facilement la mort de son père que la perte de son patrimoine ", surtout si ce patrimoine a été dissipé par celui à qui il est confié.*

Les dernières révélations sur les scandales financiers parues dans la presse nationale et internationale ont fini par convaincre les nigériens, même les plus sceptiques, qu'on ne peut rien attendre de bon de l'équipe de Mahamadou Issoufou et ses camarades marxistes léninistes. La réalisation de l'intérêt général étant le dernier souci de nos socialo-communisants, la défense de l'intérêt général n'a été que la poudre aux yeux servie au peuple pour accéder au pouvoir d'Etat et se réaliser personnellement en se servant copieusement. Comme pour satisfaire des fantasmes infantiles longtemps refoulés. C'est pourquoi tous les pans (certains parleront d'éléphants blancs) du programme dit de la Renaissance de Mahamadou Issoufou ont été très vite abandonnés et jetés aux oubliettes : les 50 000 emplois par an pompeusement annoncés par le Guru du Guri lors de la campagne ; l'initiative 3N ; les grands projets structurants. Ces projets, comme le rail qui est un des plus grands crimes économiques de la Renaissance, étaient d'ailleurs tous au stade de slogans oiseux, sans étude de faisabilité, sans budget bien pensé, sans stratégie de mise en œuvre. L'incompétence et le goût prononcé pour l'argent ont vite fait de prendre le pas sur tout. Après la nomination des épouses, belles sœurs, fils et beaux-frères aux postes dits juteux où on peut se remplir les poches, place nette à l'enrichissement personnel. Uraniumgate, Africard, Eximbank et Gandougate où des cadeaux fiscaux ont été octroyés aux opérateurs de téléphonie cellulaire par Gandou Zakari, ainsi que tous les autres scandales politicofinan-

ciers ne sont que le fruit de cette volonté farouche d'accumulation primitive accélérée et frénétique du capital par les renaissants. Cet appétit est allé grandissant au fur et à mesure que les occasions se présentent ou se créent, avec pour conséquences le bradage des ressources du pays, et la mise en péril de l'intérêt national. L'unique objectif est de palper et s'enrichir. Et le seul point commun entre les guristes, à l'instar de Mobutu et son entourage à entendre un de ses ministres, ce n'est pas une quelconque idéologie, mais l'argent, l'argent et encore l'argent. Un des guristes disait une fois qu'ils étaient des " hommes de conviction ", aujourd'hui ils sont de véritables " hommes à argent ". Au contact avec le pouvoir d'Etat, les socialistes marxisants sont devenus de véritables bourgeois compradors, dont les épouses et progénitures écumant les grands magasins de Paris, New York, ou Dubaï. Sans savoir que certains billets sont tracés, en guise de rappel pour ceux qui ne le savent pas. Les 200 milliards FCFA, " tradés " avec réussite par le Directeur de cabinet et homme de confiance du président de la République, ont aiguisé la boulimie de nos hommes désormais accros à l'argent. En traitant 200 milliards de la SOPAMIN, avec 800 millions gratuits, versés au trésor et destinés à protéger uniquement le camarade président, mais sans trace aucune dans aucun collectif budgétaire, a germé l'idée de faire encore plus d'affaires, plus de pognon. Pourquoi s'arrêter en si bon chemin, si on peut faire plus, surtout qu'on est en face d'un peuple qui accepte tout et qui res-

te passif même devant les plus gros scandales ? Si on peut faire des affaires de milliards de dollars, pourquoi se contenter de minables centaines de milliards de FCFA ? Et voici le prêt Eximbank en route, à partir de discussions entamées depuis 2012. Cette fois-ci ce n'est pas une banale histoire de 200 milliards FCFA, mais 2 milliards de dollars. Le FCFA c'est bon, mais les devises c'est encore mieux. Tous les nigériens se rappellent la hargne avec laquelle les guristes, au plus haut sommet de l'Etat, ont défendu sur les ondes, les réseaux sociaux et tous les autres canaux d'informations à leur portée, que le montant du prêt était d'un milliards de dollars, tout en insultant et en vouant aux gémonies tous ceux qui soutenaient que c'était deux (2) milliards de dollars, Hama Amadou au premier chef, puisque c'est lui a donné incidem-



ment l'information du haut de la tribune de l'Assemblée nationale. Ce grand mensonge au peuple nigérien sur l'autre milliard de dollars caché au peuple nigérien, soit 500 milliards de FCFA, cache mal une intention criminelle de voler les deniers publics. Sinon pourquoi le gouvernement a-t-il eu besoin de mentir ? Comme pour mettre fin au débat, par-dessus les convenances diplomatiques, les chinois ont dû trancher la question dans une dépêche du 9 janvier 2014, publiée par la très officielle agence de presse nationale, Xinhua, en confirmant les deux (2) milliards de dollars de prêt conclu entre le Niger et la banque Eximbank de Chine, suite à une série de négociations entre les Etats nigérien et chinois. Entre temps le pétrole nigérien, ce même pétrole que Mahamadou Issoufou et ses camarades avaient traité d'eau au moment de l'implantation de la SO-

RAZ, et qui leur a permis de faire la pluie et le beau temps, a été hypothéqué sur des décennies. Le Niger devient non pas un pays producteur de pétrole, mais une " mère porteuse ". De 200, nous sommes passés à 500 milliards. Le trading, pour ne pas dire prédation ou vol, devenant fructueux, est venu s'ajouter le prêt congolais de 50 milliards dont les 25 milliards ont déjà atterri quelque part en 2013, alors que le prêt n'était même pas inscrit au budget national. C'est le ministre des finances de l'époque qui l'a confirmé. Puis vient l'avion présidentiel à 24 places pour un pays que le même Mahamadou Issoufou fait tout pour maintenir dernier de la planète, ce vieux coucou qui coûte plus cher quand il vieillit, comme du vin français, et dont le seul hangar aurait coûté 7 milliards. Sans oublier l'accointance de proches du chef de l'Etat avec des milieux mafieux et criminels, ainsi que leur prédilection pour les paradis fiscaux. C'est ce qui explique les remises de devises fraudées et saisies à l'aéroport par de fonctionnaires de douanes patriotes et honnêtes. Ces derniers jours, l'actualité est dominée par le dossier Africard. SA. Le Niger est trainé en justice par cette société qui n'a pas produit un seul passeport biométrique pour le Niger. Mais notre pays perd devant tous les tribunaux parce que certains nigériens ont pris la lourde responsabilité sur eux de rompre unilatéralement le contrat qui le lie à Africard.SA. Pour combien de millions ont-ils rompu ce contrat ? C'est la question que nombre de nigériens se posent. Ces crimes économiques ne resteront certainement pas impunis pour longtemps. Mais, en attendant, c'est l'Etat qui s'écroule, vivant dans une insécurité quotidienne sans précédent, avec des attaques terroristes de plus en plus meurtrières, la clochardisation et la paupérisation constantes du peuple, la précarisation des conditions de vie et de travail, l'école et la santé en lambeaux. Cette situation de déliquescence de l'Etat ne doit pas rester en l'état, car le statu quo conduit inéluctablement à la destruction complète de notre société. Ce qui ne garantit la survie de personne.

Bisso

OPVNGATE

# 5000 tonnes de riz du don pakistanaï vendus à Cotonou

**Après les centaines de milliards détournés à des fins personnelles et dont les auteurs se promènent, toujours libres et visiblement tranquilles, voici l'Opvngate ou la vente frauduleuse, au profit de quelques voyous, de 5000 tonnes de super riz basmati pakistanaï, soustraits d'une quantité de 15 000 tonnes, don du peuple de la République islamique du Pakistan au peuple de la République du Niger, régulièrement en proie à l'insécurité alimentaire. Un acte criminel de la plus grande gravité lorsqu'on connaît les effets dévastateurs de la sécheresse sur des millions de Nigériens et leurs cheptels.**

Des villages déplacés ; des écoles fermées à Maradi, Tahoua et Zinder ; des élèves obligés d'abandonner l'école, ce sont là les effets dévastateurs de la sécheresse comme cela se passe toujours au Niger et dans le vaste Sahel. Selon Ocha, ce sont 33 000 enfants d'éleveurs, dont 17 169 à Zinder et 12 043 à Tahoua, qui ont déjà abandonné l'école pour suivre leurs parents à la recherche de zones de pâturage favorables. Les repas gratuits, distribués à environ 6 800 élèves encore présents dans les salles de classe traduisent un drame plus grand. Car, il n'y a pas que le pâturage qui manque. Le grain, aussi, manque cruellement. C'est cette situation, synonyme de détresse humaine, que des individus, nichés au cœur du pouvoir - un pouvoir noyé dans une pourriture sans égal - exploitent à leurs fins personnelles. L'insécurité alimentaire donne ainsi lieu à un marché florissant qui alimente, non pas les magasins de l'OPVN [Ndlr : Office des produits vivriers du Niger], mais les comptes bancaires d'individus véreux. Leur aubaine, c'est de voir des milliers, voire des millions de Nigériens condamnés à l'errance, en proie à la faim et à la soif. C'est de ça qu'ils se repaissent, tels des vautours et des charognards. Tant pis si cela doit coûter la vie à des Nigériens pour lesquels la saison agricole a été particulièrement désastreuse. Les partenaires extérieurs, toujours prompts à voler au secours des populations en proie à l'insécurité alimentaire, débloquent souvent des milliards pour sauver des vies humaines. C'est le cas de la République islamique du Pakistan qui a consenti au Niger, en pleine période de soudure où la situation alimentaire de millions de Ni-

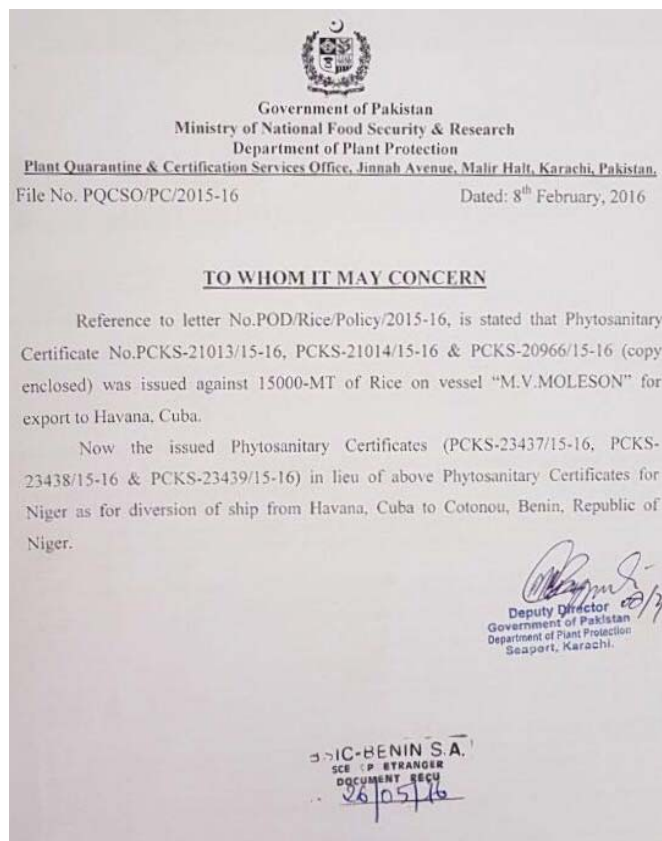
gériens est des plus précaires, 15 000 tonnes de riz Basmati. Le Niger en prend officiellement le contrôle par le biais du directeur général de l'OPVN, Alassane Souleymane au nom duquel les 15 000 tonnes de riz basmati ont été consignées au port de Cotonou. Un don béni pour une population qui paie, à chaque fois, un

consément 5 000 tonnes, passe à la trappe. Ils ont été vendus à Cotonou et le produit de la vente a atterri, comme les 200 milliards de la Sopamin et bien d'autres milliards, quelque part, dans des comptes bancaires privés.

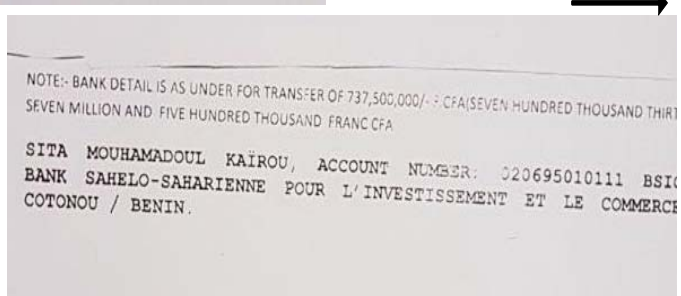
**Djogjol midi ne ferait pas mieux que ces voyous qui ont vendu ces 5000 tonnes de riz du don pakistanaï**

Les 15 000 tonnes de super riz basmati, sous emballage de 50 kg, don du peuple de la République islamique du Pakistan au peuple de la République du Ni-

ger, sont arrivées au port de Cotonou, le 14 février 2016 et déchargées. Le bateau qui les avait convoyées, **M.V. Moleson**, est reparti dès le 28 février 2016 et le riz, stocké dans deux magasins loués au port de Cotonou. Sur les 15 000 tonnes de riz pakistanaï, des voyous disposant sans doute d'un permis à tout faire, ont décidé de se faire de l'argent sur le dos des populations nigériennes en détresse. Ces voyous vont rapidement s'employer à faire disparaître les 5 000 tonnes. Dans ce trading frauduleux, pour parler comme Hassoumi Massoudou, ils feront appel à une société dénommée **MZK traders** dont le directeur général est un certain Khalid Mehmood Khan. Probablement un Pakistanais. C'est ce dernier qui agira pour le compte du gouvernement du Niger à qui il est affublé une boîte postale, 13003, qui appartient, en vérité, à un certain Soumana Souana Soufiane, domicilié à Talladjé Est. C'est du moins l'adresse qu'il a donnée à l'ouverture de la boîte postale. Conclu le 4 mai 2016, l'accord prend fin le 5 mai du même mois. C'est ce que dit l'article 6 dudit accord. De quoi faire pâler de jalousie Djogjol midi. En 24 heures, les 5 000 tonnes de riz offerts par le Pakistan pour venir en aide aux populations nigériennes en proie à l'insécurité alimentaire ont été vendues. À l'article 2 de l'accord signé entre, d'une part, l'acheteur sur lequel il y a un total mystère, d'autre part, le vendeur, Khalid Mehmood Khan agissant pour le compte de l'État du Niger, il est bien spécifié que les 5 000 tonnes de riz que l'acheteur s'engage à acheter sont prélevées dans le don pakistanaï. Vendu en raison de 230 000 FCFA la tonne, le tonna-

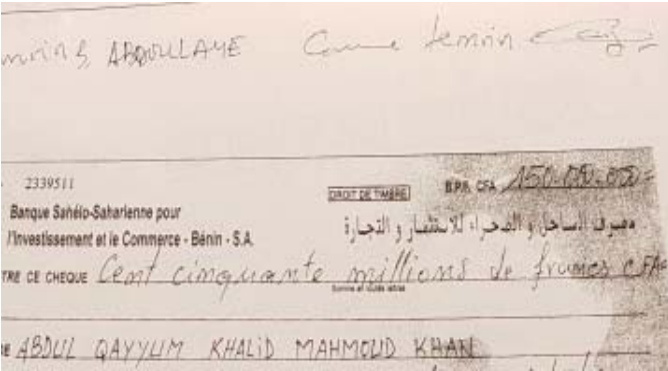


lourd tribut à la sécheresse et à l'insécurité alimentaire consécutive. Mais, là commence une autre histoire. Une histoire douloureuse et répugnante comme celles de ces 200 milliards de la Sopamin. Ce riz, destiné à sauver des milliers de personnes tenaillées par la faim, ne parviendra jamais à destination dans son intégralité. Une bonne partie, pré-



OPVNGATE

# 5000 tonnes de riz du don pakistanaï vendus à Cotonou



ge en cause a procuré aux voyous qui ont agi à travers MZK traders de Khalid Mehmood Khan la rondelle somme de **1 150 000 000 FCFA**.

### Les dessous de la vente frauduleuse et la répartition des produits du trading

Djoggol midi ne ferait sans pas mieux que les voyous qui ont fait main basse sur le don pakistanaï. Tout s'est passé entre le 4 et le 5 mai 2016. En l'espace de 24 heures, les 5 000 tonnes ont été vendues, l'acheteur a payé par virement bancaire et a produit les preuves de son paiement et les intermédiaires ont empoché leurs commissions. L'article 5 de l'accord de vente mentionne d'ailleurs que l'acheteur paiera la totalité du montant au moment de la signature qui intervient en même temps que la réception par celui-ci, des documents originaux de la marchandise. Payés par virement bancaire dans les comptes de la banque sahélo-saharienne pour l'investissement et le commerce (Bsic) de Cotonou, **les 1 150 000 000 FCFA** ont été virés, pour une bonne partie, dans le compte bancaire n° **020695010111** Bsic appartenant à un certain Sita Mahamadou Kaïrou. Ce sont précisément 737 500 000 FCFA qui ont été virés sur ce compte tandis qu'Abdul Qayyum Khalid Mahmoud Khan, l'intermédiaire qui a vendu les 5 000 tonnes pour les voyous en agissant pour le compte de l'État du Niger, se voit arrosé d'un chèque de 150 millions. Il reste tou-

jours 637 500 000 FCFA qui n'apparaissent nulle part sur les documents en possession du Courrier. Une fiche présentant les montants soustraits du milliard de francs CFA restant après le désintéressement de Khalid Mahmoud Khan fait bien état de deux autres parts : l'une, de 24 500 000 FCFA ; l'autre, de 38 000 000 FCFA. Seulement, ça ne fait pas le compte. Ces deux montants déduits du prix de vente, il reste toujours 200 millions de francs CFA qui se sont évaporés dans la nature...rose.

### Après les centaines de milliards détournés, les tonnes de vivres

En 2017, ce sont près de deux millions de personnes (1,9 million), qui sont en insécurité alimentaire. Chaque année, les organisations humanitaires estiment à plusieurs millions, les Nigériens qui tombent sous le coup d'une insécurité alimentaire ; une situation exacerbée, depuis le début des exactions de la secte Boko Haram, par l'arrivée massive de plus de 50 000 réfugiés et retournés du Nigeria. Sans parler de ceux du Mali, dans le nord de Tillabéry. La situation est tellement critique qu'une mission du Conseil de sécurité des Nations Unies, conduite par le Représentant du Royaume Uni aux Nations Unies, a récemment effectué une visite de 48 heures au Niger. Cette mission a, notamment, relevé que plus de 340 000 personnes vivant dans la région de Diffa, soit près d'une personne sur

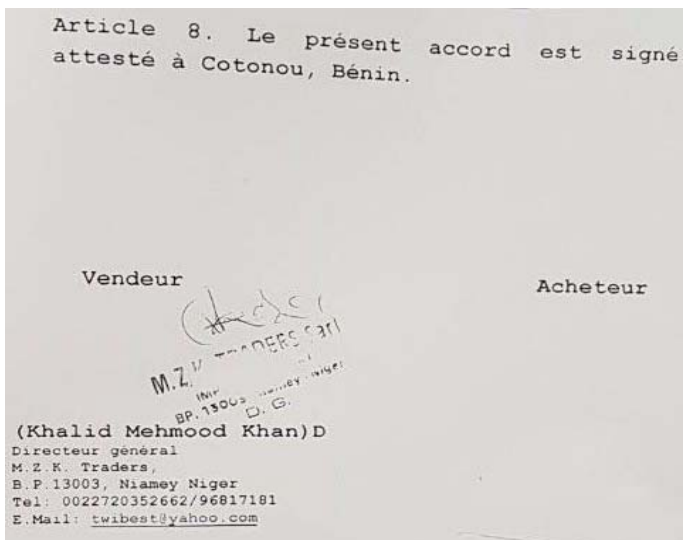
deux, ont besoin d'assistance humanitaire. Cette année, note-t-on, 140 millions de dollars, soit 50% des fonds recherchés pour l'ensemble du pays, sont requis pour répondre aux besoins humanitaires les plus pressants de plus de 326 000 personnes ciblées dans la même région." Il est urgent, relève-t-on dans le communiqué rendu public par Ocha Niger, à l'issue de la mission, d'agir ici et maintenant pour, non seulement, soutenir les opérations humanitaires, mais aussi et surtout bâtir la résilience des populations... afin de restaurer l'espoir et construire un avenir meilleur pour Diffa, le Niger et le bassin du lact Tachad ". Un vain appel puisque ceux qui ont vendu les 5 000 tonnes du don pakistanaï ne croient ni au Niger ni à l'idéal humanitaire grâce auquel des millions de Nigériens doivent leur survie. La situation humanitaire de nombreux Nigériens vivant en milieu rural est presque toujours préoccupante. Leurs besoins en vivres, semences, abris et assainissement, jugés prioritaires par la mission inter-agences, ne sont que partiellement couverts. Les besoins en semences pluviales et en engrais, sont, à chaque fois, problématiques et les évaluations conjointes ont régulièrement montré que les stocks des ménages s'épuisent avant même le début de la période de soudure. Il y a, donc, toujours urgence à agir pour sauver des populations entières en ini-

tiant une distribution de vivres et de semences avant la mi-juillet. Sans une assistance alimentaire conséquente pendant la période de soudure, leur situation alimentaire risque de tourner au drame. Quant à l'alimentation animale, elle est préoccupante presque partout. Elle est même critique dans les régions de Tahoua, de Maradi et de Zinder où de nombreuses écoles sont en train de fermer à cause des effets de la sécheresse. Peut-on, donc, admettre que des individus, irresponsables et inconscients, mettent en péril des millions de personnes ?

### La fin et le début...

Aujourd'hui, si les véritables auteurs, commanditaires et complices de cet acte hautement criminel à l'endroit des populations nigériennes ne sont pas tous connus, il est toutefois facile de les identifier rapidement. Le directeur général de l'OPVN, au nom duquel les 15 000 tonnes de riz ont été acheminées au port de Cotonou et Sita Mouhamadou Kaïrou dans le compte duquel les 737 500 000 FCFA ont été virés, offrent de belles pistes pour l'enquête. Il sera d'autant plus intéressant de les écouter que personne ne connaît, non plus, le sort final qui a été réservé aux 10 000 tonnes restantes. **Affaire à suivre!**

**Laboukoye**



*Affaire dite de supposition d'enfants*

# Le point de vue d'un spécialiste du droit

Le 13 mars 2017, la Cour d'appel de Niamey a jugé l'affaire dite de supposition d'enfants et condamné une trentaine de prévenus. Les avocats de la défense ont massivement déserté la salle d'audience. Motif : ils ont soulevé une exception d'inconstitutionnalité. Que dit la Constitution à propos de l'exception d'inconstitutionnalité ? Selon un spécialiste du droit dont l'éclairage a été requis, la Constitution du 25 novembre 2010, en son article 132, dispose que " Toute personne partie à un procès peut soulever l'inconstitutionnalité d'une loi devant toute juridiction, par voie

d'exception. Celle-ci doit surseoir à statuer jusqu'à la décision de la Cour constitutionnelle qui doit intervenir dans un délai de trente (30) jours. Une disposition déclarée inconstitutionnelle sur le fondement de l'alinéa ci-dessus est caduque de plein droit. L'arrêt de la Cour constitutionnelle établissant cette inconstitutionnalité est publié au journal officiel suivant la procédure d'urgence ". La même disposition a été reprise à l'article 25 de la loi organique n°2012-35 du 19 juin 2012 déterminant l'organisation, le fonctionnement de la Cour constitutionnelle et la procédu-

re à suivre devant elle. L'article 26 de la même loi précise que la juridiction devant laquelle l'exception d'inconstitutionnalité a été soulevée transmet immédiatement à la Cour constitutionnelle l'expédition ou, à défaut, l'attestation du jugement, avant-dire-droit. Dans les cinq (5) jours, la personne qui a soulevé l'inconstitutionnalité saisit la Cour constitutionnelle par requête adressée au Président. Ce sont là les dispositions constitutionnelles et légales qui encadrent l'exception d'inconstitutionnalité soulevée par les conseils de la défense. Pourquoi la Cour d'appel a-t-

elle passé outre pour statuer à l'égard des prévenus en matière correctionnelle et en dernier ressort ? Devant la Cour de cassation que la défense a promis de saisir par un pourvoi en cassation, elle devra fournir les arguments de droit qui la fondent à agir ainsi ou voir sa décision cassée. C'est, donc, une belle bataille de droit qui s'ouvre, avec en toile de fond, le respect scrupuleux de la Constitution et de la loi organique n°2012-35 du 19 juin 2012 déterminant l'organisation, le fonctionnement de la Cour constitutionnelle et la procédure à suivre devant elle. **A suivre !**

## DECLARATION DU BUREAU POLITIQUE NATIONAL DU MODEN-FA LUMANA AFRICA

Nigériennes, Nigériens

Le peuple fier du Niger, a de nouveau subi, dans l'humiliation et l'indignation une parodie de justice ! Une de trop !

En effet, Comme vous le constatez, la cour d'appel de Niamey vient de donner une fois de plus raison à bazoum mohamed qui affirmait que Hama Amadou ne pouvait pas échapper à une condamnation.

Elle vient aussi de confirmer ce que nous vous affirmions dès le début de l'affaire de supposition d'enfants à savoir qu'il ne s'agit ni plus ni moins que d'une machination Machiavélique orchestrée par issoufou mahamadou dans un seul et unique but : empêcher à S.E Hama Amadou d'être candidat à l'élection présidentielle !

C'est pourquoi, très tôt nous avons dit aux nigériens et nous le répétons à nouveau que cet homme est un danger pour la démocratie ; un danger pour la cohésion nationale ; un danger pour la sécurité nationale.

En un mot, un danger pour le Niger.

Mais rassurez-vous. Tout comme il a lamentablement échoué en 2016, échec l'ayant contraint à un braquage électoral tellement honteux que cela nous inspire pitié et compassion, il échouera aussi cette fois-ci In cha ALLAH !

Peuple nigérien,

Nous sommes meurtris comme tous les dignes fils de ce pays de voir que le Procureur de la République, n'a mis qu'une semaine pour s'auto saisir de l'article d'un journal de la place, pour en faire une affaire, convoquer les mis en cause au bout de quelques semaines et les placer en détention préventive.

Ils furent ainsi incarcérés pendant de longs mois avant d'être condamnés à la suite d'un procès qui n'a duré qu'une heure d'horloge en l'absence des avocats, donc en violation des droits de la défense.

Or, Cette même justice, malgré les dénonciations, preuves à l'appui, de l'opposition politique, de la société civile, des médias nationaux et internationaux, des syndicats et des partenaires au développement, détourne aujourd'hui son regard face à des atteintes graves à la souveraineté nationale et des crimes économiques portant sur plusieurs centaines de milliards de francs et dont les auteurs sont passés aux aveux en direct à la télévision !

Nous ne citerons comme exemples, entre autres, que l'affaire des 200 milliards de la SOPAMIN et celle d'Africard.

Chers Compatriotes,

Si donc la justice par sa décision du lundi 13 mars 2017 considère que désormais au Niger, la faute supposée de l'assistant d'un président de l'Assemblée nationale est obligatoirement commise avec la complicité de ce dernier sans qu'il soit besoin de preuve pour le sanctionner, alors comment fera-t-elle pour ne pas admettre qu'un directeur de cabinet d'un Président de la république ne puisse détourner 200 milliards sans la complicité de celui-ci qui l'a envoyé en mission pour l'accomplissement de cette forfaiture ?

Au surplus, comment faire croire au peuple nigérien, qu'un délit présumé de supposition d'enfants porte plus gravement atteinte à la quiétude des nigériennes et des nigériens que la souveraineté nationale ou la prédation massive et organisée des maigres ressources du pays ?

Pourtant, la justice prétendument indépendante comme le proclame partout issoufou mahamadou, reste inerte et tremblante face à ces crimes dont les conséquences sur le destin du pays sont indiscutablement d'un effet plus que dévastateur.

Pendant ce temps des dizaines de nos camarades croupissent en prison pour un coup d'Etat par SMS ou un détournement de deniers dont les donateurs ont certifié la bonne utilisation !

Militantes et Militants

C'est le lieu de mettre en garde, les serviteurs zélés de ce régime moribond. Le moment venu et les signes avant coureurs sont déjà là, chacun devra assumer ses responsabilités dans la tragédie que vit notre cher pays le Niger.

En tout état de cause, le MODEN-FA LUMANA AFRICA, fidèle à sa tradition de lutte et d'engagement, se déclare prêt et déterminé à mener vaille que vaille ce combat, à lui imposé jusqu'à la victoire finale.

Plus que jamais, le MODEN-FA LUMANA AFRICA fait bloc autour de son Président Son Excellence Hama Amadou.

Il est déterminé à faire face à la situation qui ne nous laisse du reste aucun autre choix que la lutte active et permanente car la ligne rouge vient d'être franchie.

Aucune force sur terre, ni aucune ruse ou combine ne nous détournera de notre objectif de conduire S.E HAMA AMADOU à la tête du Niger in cha ALLAH.

**Vive le Niger,  
Vive la République  
Vive LUMANA  
Je vous remercie**

Déclaration de presse:

# La Société Civile de Niamey demande la démission immédiate de Hassoumi Massaoudou

Réunies à l'effet d'examiner les derniers développements de la situation sociopolitique et économique de notre pays, notamment la recrudescence des attaques terroristes contre les forces de défense et de sécurité, les nombreuses révélations faites par les médias nationaux et internationaux, les menaces à peine voilées proférées à l'encontre des syndicats des enseignants contractuels, les organisations de la société civile font la déclaration suivante :

Constatant que la situation sécuritaire ne fait que se dégrader dans le pays, entraînant une véritable catastrophe humanitaire, d'énormes pertes en vies humaines dans les rangs des forces de défense et de sécurité, des violations graves des droits humains, une augmentation sans précédent des dépenses militaires et de sécurité, ainsi qu'une présence militaire étrangère accrue portant atteinte à la souveraineté de notre pays ;

Constatant que l'arbitraire, l'impunité, l'injustice, la corruption, la concussion et le népotisme ont pris une ampleur jamais égalée dans le pays, et sont même en passe d'être érigées en " normes " dans la gestion des affaires publiques à tous les niveaux ;

Constatant la déliquescence sans précédent du système éducatif nigérien, marquée par une baisse vertigineuse de la qualité des enseignements consécutive à plusieurs années de politiques d'ajustement structurel, et à l'absence d'une réelle volonté politique d'allouer des ressources suffisantes à ce secteur dont l'importance pour l'avenir du pays n'est plus à démontrer ;

## Nous, organisations de la société civile, signataires de la présente déclaration :

**1-**Présentons nos condoléances les plus attristées aux familles et aux proches de tous les éléments des forces de défense et de sécurité qui ont perdu la vie au cours de ces dernières semaines suite à des attaques terroristes menées contre les localités de Tilwa et Wanzarbé dans la région de Tillabery ;

**2-**Exprimons notre profonde indignation devant la récurrence et le lourd bilan des attaques terroristes, qui viennent mettre à nu les défaillances et les insuffisances de notre système de sécurité, malgré les énormes ressources financières qui lui ont été officiellement consacrées au cours de ces dernières années ;

**3-**Réitérons notre revendication relative à la réorganisation, au renforcement des capacités opérationnelles, à l'augmentation des effectifs dans les zones en proie aux menaces sécuritaires, et à l'audit des ressources financières importantes consacrées à la défense et à la sécurité au cours des cinq (5) dernières années dans l'optique de vérifier leur utilisation efficace et efficiente.

**4-**Renouvelons notre appel à la dénonciation de tous les accords de défense secrets liant l'État du Niger à d'autres puissances, et à la fermeture immédiate de toutes bases militaires étrangères établies dans notre pays sur la base des tels accords, dans le souci de préserver la souveraineté du pays et contrer toute velléité de recolonisation.

**5-**Exprimons notre surprise et notre indignation de voir encore en fonction au sein du gouvernement de la République, et de surcroît à la tête du Ministère

des finances, une personnalité qui a avoué publiquement sa collision avec la compagnie AREVA et sa participation à une opération financière des plus opaques portant sur une somme d'environ 200 milliards de francs FCFA ;

**6-**Exigeons la démission immédiate de Monsieur Massaoudou Hassoumi de son poste de ministre des finances et l'ouverture d'une enquête judiciaire pour identifier et châtier, conformément à la loi, toutes les personnes liées, de près ou de loin, à cette triste affaire de transaction financière sur le dos de l'État nigérien ;

**7-**Saluons le travail d'investigation remarquable mené par les journalistes nigériens qui continuent de nous révéler toutes les affaires de corruption dont ils ont connaissance, et la prise de position courageuse des magistrats nigériens réunis au sein du SAMAN qui demandent au procureur de la république de se saisir de l'affaire de 200 milliards de francs CFA transférés du compte de la SOPAMINE à un compte domicilié à Dubai ;

**8-**Dénonçons et condamnons fermement et vigoureusement la politique va-t-en-guerre choisie par le Gouvernement face aux débrayages des syndicaux des enseignants contractuels, qui s'est illustrée par des menaces, des interpellations et une stigmatisation honteuse des enseignants contractuels par le Ministre de l'intérieur Bazoum Mohamed ;

**9-**Apportons notre soutien indéfectible à tous les enseignants, en particulier aux enseignants contractuels qui luttent pour le paiement régulier de leurs salaires, l'amélioration de leurs conditions, notamment la fin de la politique de contractualisation et la revalorisation de la fonction enseignante ;

**10-**Réitérons notre revendication relative à la réhabilitation de l'école publique, qui suppose la revalorisation de la fonction enseignante à travers un système concurrentiel d'évolution de carrière et de rémunération, le paiement immédiat des arriérés de salaires dus aux enseignants contractuels, la mise en place des programmes de formation initiale et d'autres programmes novateurs afin d'améliorer l'apprentissage et répondre aux besoins des enfants, l'amélioration des conditions de vie et d'études des élèves et étudiants à travers notamment l'augmentation de l'enveloppe des bourses et allocations, la construction des salles cours, la réduction des frais d'inscription dans l'enseignement supérieur, technique et professionnel.

**11-**Appelons tous les citoyens nigériens, en particulier les parents d'élèves, et l'ensemble des organisations de la société civile, à se tenir prêts pour prendre part aux rassemblements de soutien aux enseignants contractuels et pour la réhabilitation de l'école publique que projettent la société civile, afin de rappeler au gouvernement non seulement notre refus de le laisser écraser les enseignants contractuels, mais aussi notre détermination à nous battre pour une école publique de qualité au Niger.

**Fait à Niamey le 14 Mars 2017**

## LE COURRIER

Hedomadaire d'informations générales et de réflexion

NIF : 17763 / S

Tél : 96 88 74 09

96 29 05 42

**Siège :** Quartier Terminus

E-MAIL :

lecourrier\_niger@yahoo.fr

**Fondateur**

Ali Soumana

**Directeur de Publication**

Moussa Dodo

Impression : GIN

Tirage

1500 Exemplaires

Département de Ouallam

## Bientôt le déguerpissement d'un village entier

SOLOMBEY, est un village situé dans le canton de Dingazi (département de Ouallam), créé dans les années 1950, peu avant la proclamation de la République du Niger. C'est ce village, plus vieux que la République du Niger, qui est aujourd'hui menacé de déguerpissement. Cela, après une longue procédure judiciaire dont la dernière décision ordonne le déguerpissement du village. Motif : le village aurait été installé sur les terres du grand parent d'un ressortissant de Ouallam. Aujourd'hui, la question que tout le monde se pose est de savoir où vont partir les habitants de ce village pour s'installer. S'ils sont chassés de leurs terres, sur les terres de qui vont-ils s'installer ? Du reste, après, cette décision de justice demandant le départ des habitants de ce village, femmes, enfants, jeunes et vieillards sont dans un désarroi total. Vivement alors que, les autorités du pays trouvent une solution pour sauver ces habitants de Solombey en totale détresse.

## Qu'est ce qui se passe à Orange Niger ?

S'il y a un opérateur téléphonique qui se comporte en terrain conquis dans notre pays, c'est bien l'entreprise de téléphonie cellulaire Orange Niger.

En effet, les responsables de cette société n'ont jamais manqué l'occasion de se montrer condescendants dans leurs rapports non seulement avec les autorités de notre pays, mais aussi avec les employés et même les fournisseurs.

L'on se rappelle encore avec quelle manière, cette société a défié l'autorité de régulation ARTP dans l'épisode des amendes et dans celui sulfureux dossier du redressement fiscal les services fiscaux. Récemment encore, cette société a eu à imposer un plan social (à visage antisocial) aux employés nigériens de l'entreprise.

On se souvient également, la manière peu orthodoxe avec laquelle le premier responsable de la société avait décidé de rompre de manière unilatérale le contrat de sponsoring, privant ainsi la Fenifoot le soutien financier nécessaire qui va lui permettre de booster le football nigérien

Pour justifier ses décisions, le responsable d'Oranger avait prétexté la santé financière de sa boîte, alors même qu'ailleurs sa " société " investit des centaines de millions voire le milliard dans le développement du football et la lutte traditionnelle.

Outre ces décisions impopulaires, la gestion des ressources humaines, et le rapport avec les fournisseurs nigériens sont à décrier. C'est le summum de l'arrogance et du mépris.

Du reste, après avoir contraint une centaine d'agents au départ négocié, M Ba Brelotte, c'est de lui il s'agit, avait également décidé l'externalisation de plusieurs activités de l'entreprise, alors qu'il existe plusieurs structures au Niger capables d'effectuer le travail.

C'est et le cas par exemple de la vente des cartes et autres SHAP SHAP. À l'origine, cette activité permettait à Orange de recruter plus de 300 jeunes nigériens. Mais, aujourd'hui ce sont deux anciens cadres de la société qui s'occuperaient l'activité.

Malheureusement, quelques mois seulement après son lancement, la startup a vu la sphère de ses activités réduites à la plus petite incongruité pour finalement se voir retirer le marché qui sera, selon certaines sources, octroyé à une entreprise de la sous région.

En somme, le "call center" n'est pas en reste, il sera tout simplement remplacé par une boîte du pays de la Teranga.

Gado

À propos de la société Savannah

## Un lecteur nous écrit

Dans votre dernière livraison, vous avez publié un article sous le titre " Le régime des scandales : Après donc la saisie des biens immobiliers du Niger à l'étranger, les 200 milliards de la SOPAMIN, voici les trois milliards de Savannah " qui a suscité beaucoup de commentaires au sein de l'opinion. Nous, lecteurs assidus du Courrier, ne cessons de saluer votre ligne éditoriale en vous encourageant vivement dans la poursuite de la dénonciation des multiples travers d'un régime aux abois, dirigés par des prédateurs cupides et gloutons, qui ont mis sous coupe réglée nos finances publiques. Mais, en tant que lecteur, il nous revient, lorsqu'une information semble partielle, de vous apporter notre part d'éclairage en espérant que vous nous ferez l'honneur de la publier. La société Savannah Petroleum a, en fait, versé à l'État, à la signature de son contrat, le montant de 34 millions de Dollars US qui correspondent à 16 milliards de FCFA (selon le taux de change du dollar du jour de la transaction en Juillet 2014, c'est-à-dire 480 FCFA pour 1 Dollar US). Cette somme a été déclarée publiquement par l'Etat dans le Journal Officiel Spécial N°19 du 24 Juillet 2014. Savannah devait donc 16 milliards à l'Etat, et elle s'est ac-

quittée intégralement de ce dû. Merci, messieurs du Courrier pour le merveilleux travail que vous faites, relativement à la révélation de tous les larcins et autres braquages dont sont victimes nos maigres ressources et les biens de l'État. Un indécent et terrible " Wassosso " qui transforme les Nigériens en gueux misérables, pendant que les dirigeants s'empiffrent. Nous vous demandons de ne jamais tolérer le fait que, pendant que la grande majorité du peuple nigérien souffre des affres de la misère en criant " Tayi Tawri ! ", ses dirigeants aient pour sport favori, la course à l'enrichissement illicite. Une politique de prédation et de prévarication de nos ressources naturelles, aux antipodes des principes de bonne gouvernance que nos gouvernants claironnent en longueur de journée, ne se rendant même plus compte que leur disque est désormais rayé et que plus personne ne les écoute.

**Mariama Garba**

**PS :** La direction du Courrier prend acte de ce soutien manifeste et des encouragements. Elle souligne toutefois qu'elle ne peut assumer que sa mission : informer. Pour le reste, à savoir ne pas tolérer que des gens fassent main basse sur les deniers et biens publics relève d'un autre pouvoir, la justice, qui est habilitée à poursuivre et à châtier les auteurs.

### Gestion des collectivités

## Bisbilles à la Commune rurale de Gollé

Rien ne va plus entre les conseillers municipaux de la commune rurale de Gollé (département de Dosso). Pour preuve, le maire de cette Commune rurale fait aujourd'hui objet d'une dénonciation de faux et usage de faux en écriture publique et de mauvaise gestion financière. En tout cas, sept conseillers municipaux de cette commune n'ont hésité un seul instant pour déposer une plainte, au niveau du Parquet de Dosso contre le maire avec ampliation à la HALCIA.

Cette plainte qui date du 22 février 2017 est un véritable

réquisitoire contre le maire de Gollé. Elle énumère des griefs contre le maire en termes de gestion chaotique de la Commune et de faux et usage de faux en écriture. Un acte pénal passible de plusieurs mois d'emprisonnement. Cette dénonciation va sans doute provoquer un véritable séisme entre les militants de l'ANDP de Gollé. Qu'est ce qui est à la base de cette situation ? Nous ne saurions répondre à cette question. Mais, ce qui est évident, les pratiques dénoncées sont inhérentes à la gouvernance actuelle.